

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille dix-huit  
Le 18 juillet à 17 heures et quarante-cinq minutes  
Le comité syndical du Syndicat mixte pour le tri sélectif et  
le traitement des déchets ménagers et assimilés de la région  
de MONISTROL sur LOIRE (S.Y.M.P.T.T.O.M.), légalement convoqué,  
s'est réuni à la Mairie de MONISTROL sur LOIRE  
sous la présidence de  
Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président

**Etaient présents :**

*. les membres titulaires, ci-après (12):*

Monsieur Jean-Paul LYONNET, Président,

M. Gilles DAVID –  
M. Jean-Jacques MOUNIER –  
M. Xavier LIOGIER –  
M. Yves BRAYE – M. Didier ROUCOUSE –

M. Eric DUBOUCHET – M. Jacques SURREL –  
M. Daniel BILLARD – M. Pierre ASTOR –  
M. Jean-Paul DEGACHE – M. Jean-Claude DURON –

*. les délégués titulaires suppléants ci-après (2):*

Mme Marie-France BAZELIS (ayant pouvoir en l'absence de M. Bernard GALLOT) –  
M. BERNABE André Philippe (ayant pouvoir en l'absence de M. Christophe NAVE) –

**Etaient absents excusés (15):**

*. les membres ci-après :*

M. Jacque FAURE – M. Ludovic GIRE –  
M. René PASCAL –  
M. Jean PRORIOL –  
M. François BERGER – M. Éric PETIT –  
Mme Sylvie BRUNON – M. Patrice MOUNIER –  
M. Louis SIMONNET – M. Christophe NAVE –  
M. François BERGER –  
M. Luc JAMON –

M. Bernard GALLOT – M. Robert CLEMENCON –  
Mme Annick HERITIER – –

—  
Monsieur Jean-Jacques MOUNIER a été élu secrétaire de séance.  
—

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2018.07.21

**Objet :** Budget général SYMPTTOM : Réalisation d'un emprunt de 800 000 EUROS.

RAPPORT DU PRESIDENT :

Monsieur le Président expose qu'un emprunt de 800 000 euros est nécessaire au syndicat pour couvrir son programme d'investissements 2018. Après consultation auprès d'établissements bancaires, il apparaît que la proposition la plus avantageuse est celle formulée par le Crédit Agricole Loire Haute-Loire.

Il propose à l'assemblée de souscrire un contrat de prêt à taux fixe, dont les principales caractéristiques et conditions financières sont les suivantes :

- montant : 800 000 euros (huit cent mille euros)
- durée : 5 ans
- taux fixe : 0,50 %
- mode d'amortissement : constant
- périodicité : trimestrielle
- Frais de dossier : 200 €.

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à se prononcer en la matière.

Le comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité sur 14 votants,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à contracter auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire un emprunt de 800 000 €, dans les conditions décrites ci-dessus,
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour signer le contrat de prêt à intervenir avec le Crédit Agricole Loire Haute-Loire, et pour accepter toutes les clauses qui y seront insérées ainsi que tout document utile à la concrétisation de ce dossier.

==

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Fait et délibéré

À MONISTROL sur LOIRE

Le 18 Juillet 2018,  
Le Président,

Jean-Paul LYONNET

